



VILLE DE BLÉRE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil municipal du 25 janvier 2021

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Le DOB vise à éclairer le vote des élus sur le budget et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue la base à partir de laquelle se tient le débat sur les orientations budgétaires. Il présentera tout d'abord le contexte national et local qui guide la préparation du budget. Il présentera ensuite les engagements pluriannuels de la commune ainsi que la structure et la gestion de la dette.

En outre, il est important de préciser que, si le rapport sur les orientations budgétaires est avant tout destiné aux élus, il a également une visée pédagogique en direction de la population. L'enjeu est d'informer les administrés sur les principes budgétaires qui guident l'action municipale et d'expliquer les priorités retenues par la municipalité.

CHAPITRE 1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL, LA LOI DE FINANCES ET LE CONTEXTE LOCAL

Le débat sur les orientations budgétaires de la commune de Bléré, comme celui de toutes les communes, est impacté par :

- ✓ L'environnement économique national ;
- ✓ Les orientations du budget de l'Etat, la loi de finances ;
- ✓ L'évolution du contexte local : les relations financières avec les partenaires que sont le département, la région, le pays Loire Touraine, la communauté de communes de Bléré Val de Cher, entre autres.

1.1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Selon une note de conjoncture publiée par l'INSEE le 15 décembre 2020, 10 mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité. Le deuxième déconfinement qui s'engage est ainsi plus graduel que le premier, compte tenu des incertitudes persistantes sur le développement à court terme de l'épidémie. Néanmoins, comme prévu, l'analyse des montants de transactions par carte bancaire montre que la réouverture fin novembre des commerces « non essentiels » a permis un rebond de la consommation des ménages.

La **consommation des ménages**, qui aurait chuté en novembre à 15 % sous son niveau d'avant-crise, comblerait en décembre près des deux tiers de cet écart pour revenir à 6 % sous le niveau du quatrième trimestre 2019. Le contraste entre novembre et décembre serait un peu moins marqué s'agissant du produit intérieur brut (PIB), avec une perte d'activité estimée à 12 % en novembre puis ramenée à 8 % en décembre. Au total sur le dernier trimestre, l'activité retomberait donc à 8 % sous son niveau d'avant-crise (l'écart s'était réduit à 3,7 % au troisième trimestre), soit un recul d'environ 4 % en variation trimestrielle.

L'**emploi** pâtirait également de ce deuxième confinement : après le rebond vigoureux observé au troisième trimestre (+ 400 000 créations nettes entre fin juin et fin septembre), l'emploi salarié reculerait à nouveau au quatrième trimestre 2020 (- 300 000 prévu). La population active se contracterait également, comme pendant le premier confinement, sous l'effet des difficultés à rechercher un emploi dans ces circonstances. Une nouvelle baisse en trompe-l'œil du taux de chômage serait alors observée (8 % prévu en fin d'année, après 9 % au troisième trimestre).

En 2020, le **PIB** français a nettement plus baissé que le **pouvoir d'achat des ménages**.

En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à - 9 %. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ne baisserait « que » de l'ordre de 0,3 % en 2020. Cela traduit notamment le fait que grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité : entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, 600 000 emplois salariés (et 700 000 en incluant les non-salariés) seraient détruits, soit 2,3 % du niveau d'avant-crise. Le taux de marge des entreprises perdrait quant à lui près de 4 points en moyenne sur l'année. La plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise serait prise en charge par le compte des administrations publiques.

Pour 2021, les services de l'INSEE font l'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire, qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier. Le PIB rebondirait ainsi de + 3 % au premier trimestre 2021, puis de + 2 % au deuxième. L'activité en juin 2021 ne serait ainsi plus « que » 3 % sous son niveau d'avant-crise. L'« acquis de croissance » annuelle s'élèverait mi-2021 à 6 %. Ce chiffre est élevé mais il reflète surtout le point très bas que constitue 2020. En parallèle, l'inflation, quasi nulle fin 2020, se redresserait d'ici juin 2021.

1.2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

La loi de finances pour 2021 a été adoptée le 29 décembre 2020, suite à son examen final par le Conseil Constitutionnel qui a rendu sa décision le 28 décembre.

a) Les dispositions d'ordre général

De nouveaux moyens d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises face à la crise sanitaire, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, café, restauration, de la culture, du sport et du soutien au secteur de la montagne. Au total, la prévision de dépenses d'urgence du projet de loi de finances (PLF) 2021 représente 20 Md€.

Le **plan de relance** de l'économie de 100 Md€ sur 2020-22, dont plus de 36 Md€ d'autorisations d'engagement pour la seule mission Relance du PLF21, et près de 22 Md€ de crédits de paiement dès 2021, ainsi que 10 Md€ par an de baisse des impôts de production qui bénéficieront principalement aux entreprises de taille intermédiaire et aux PME dans les secteurs de l'industrie manufacturière et du commerce.

Le PLF 2021 poursuit également les baisses d'impôts engagées depuis 2017 : le pouvoir d'achat des ménages, et notamment des classes moyennes, sera renforcé par la poursuite de la **suppression de la taxe d'habitation**. En effet, à compter du 1er janvier 2021, la taxe d'habitation va être totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers étaient totalement dégrévés de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la taxe en 2023. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021, leur permettant d'être intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.

a) Les dispositions concernant les collectivités locales

source : © Daniel Labaronne

Concours financiers et dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales

- ✓ 50,3 milliards d'€ en 2021, contre 49,1 milliards d'€ en 2020, dont + 550 millions d'€ de Fonds de Compensation de la TVA et + 150 millions d'€ sur les dotations d'investissement ;
- ✓ Garantie du montant des recettes fiscales du bloc communal au moins égal au montant moyen des recettes fiscales sur les 3 dernières années ;
- ✓ 26,8 milliards d'€ en 2021 pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 18,3 milliards d'€ pour le bloc communal (communes et intercommunalités) et 8,5 milliards d'€ pour les départements. Les communes rurales verront pour la plupart leur DGF augmenter en 2021 ;
- ✓ 1,8 milliard d'€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR), en augmentation de 90 millions d'€ ;

Baisse des impôts de production

Cette mesure aura un impact sur le bloc communal à travers la réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels. Cela entraînera une diminution de 1,8 milliard d'€ de la taxe foncière sur le bâti et de 1,54 milliard d'€ de cotisation foncière des entreprises pour les entreprises. Cette baisse est compensée à l'euro prêt par une ressource dynamique et territorialisée à travers un prélèvement sur les recettes de l'Etat.

Revitalisation des collectivités rurales (axe du plan France Relance)

Action cœur de ville (222 villes moyennes sélectionnées pour 5 milliards d'€ sur 5 ans).

Le nouveau programme « petites villes de demain » accompagne financièrement et en ingénierie des villes de moins de – 20 000 habitants assurant des charges de centralité. Il concerne notamment 16 communes du département d'Indre-et-Loire. 3 milliards d'€ sont prévus sur 6 ans.

L'Etat mobilise 100 millions d'€ d'ici 2022 pour financer, avec la Caisse des dépôts, des opérations d'achats de locaux commerciaux pour une location à bas coût aux commerçants et artisans, afin de revitaliser les centres villes.

Renforcement du programme Territoires d'Industrie

148 territoires depuis 2018, 400 millions d'€ supplémentaires mobilisés entre 2020 et 2022 pour accélérer les projets industriels. Un « Pack Rebond » est validé avec la Banque des Territoires, Action Logement, Bpifrance, pour faciliter le maintien d'activités économiques au sein des Territoires d'industrie.

300 millions d'€ pour les opérations de réhabilitation des friches (opérations généralement très coûteuses pour les collectivités locales).

Accélération de l'aménagement numérique du territoire

240 millions d'€ supplémentaires seront consacrés au très haut débit en 2021 et 2022 afin de financer les travaux de raccordement coûteux.

240 millions d'€ également pour financer 400 conseillers numériques dans les collectivités, afin d'accompagner les Français éloignés du numérique.

Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics

1 milliard d'€ inscrits au PLF 2021.

Des projets sont déjà annoncés dans le département d'Indre-et-Loire : 51 bâtiments et équipements, dans 12 communes du département, pour un montant total des opérations de 18,8 millions d'€.

1.3. LE CONTEXTE LOCAL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Certains projets d'investissement vont s'inscrire dans **l'opération de revitalisation du territoire (ORT)**, présentée lors du conseil municipal du 14 décembre 2020. Le conseil municipal a d'ailleurs acté la conclusion de la convention cadre relative à l'ORT avec la commune de La Croix-en-Touraine, la communauté de communes Bléré Val de Cher, l'État et les différents partenaires institutionnels. Cette convention s'accompagne d'un plan de financement des actions qui a été complété depuis le 14 décembre 2020 (voir tableau ci-après).

Le travail réalisé dans le cadre de cette opération de revitalisation du territoire s'inscrira également dans le programme « **petites villes de demain** », programme spécifique de revitalisation mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda rural.

Doté d'un fonds national de 3 milliards d'euros, ce dispositif piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), permettra d'accompagner des collectivités de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent, pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité : accès aux services et aux commerces, à la santé, activités économiques, événementielles, culturelles.

La ville de Bléré a ainsi été retenue pour faire partie des 16 Petites villes de demain d'Indre-et-Loire, - dont également Saint-Martin Le Beau et La Croix en Touraine sur le territoire communautaire -, et bénéficier d'un cadre de travail et d'une méthode partenariale qui rassemblent, aux côtés des services de l'Etat, un grand nombre de partenaires nationaux (Banque des territoires, ANAH, CEREMA).

Axe	Ref.	Intitulé de l'action	Calendrier	Budget Bléré en euros	Budget La Croix-en-Touraine en euros	Budget CCBVC en euros	Maître d'ouvrage	Pilotage technique	Partenaires financiers	Aides en euros
1	AM 1	Recrutement d'un chargé de mission ORT	2021 - 2026			210 000			Etat (50%) Caisse des dépôts et de consignation (25%)	157 500
1	EP 1	Lancement d'une étude de faisabilité pour la rénovation des îlots dégradés	2021 - 2022	30 000			Bléré	Bureau d'études	ANAH	
1	AM 2	Démolition des bâtiments de l'Ancien Bœuf couronné	2021	30 000			Bléré	Maître d'œuvre	Etat Conseil départemental Action logement Caisse des dépôts et de consignation CRST (démolition) : 40%	12 000
1	AM 3	Réalisation d'un logement communal	2021		150 000		La Croix-en-Touraine	Maître d'œuvre	Conseil départemental : 50% maximum	75 000
2	AM 4	Réimplantation d'une Boulangerie - Pâtisserie	2021 - 2022			300 000	CCBVC	Maître d'œuvre	Conseil départemental : 20% CRST : 30% DSIL : 30%	240 000
3	EP 3	Elaboration d'un schéma cyclable	2021			35 000	CCBVC	Bureau d'études	ADEME : 50% CRST : 30% maximum	28 000
3	EP 6	Requalification de la place de l'église		900 000			Bléré	Maître d'œuvre	DETR CRST : 40% (étude)	
3	EP 6	Réaménagement de la place du Mail		900 000			Bléré	Maître d'œuvre	DETR CRST : 40% (étude)	
3	EP 7	Création d'un parking rue des Regains	2023 - 2024	250 000			Bléré	Maître d'œuvre	Pas de financeurs extérieurs	
3	AM 5	Création d'un parking à l'arrière de la boulangerie	2021		100 000		La Croix-en-Touraine	Maître d'œuvre	Conseil départemental : 50% maximum	50 000
4	AM 6	Aménagement temporaire de l'ancienne fonderie	2021 - 2026	3 689 000			Bléré	Maître d'œuvre	ADEME Etat CRST : 25%	922 250
4	AM 7	Réhabilitation de la piscine communautaire				2 000 000	CCBVC	Maître d'œuvre	CRST : 20%	400 000
4	EP 8	Aménagement des dépendances de la bibliothèque	2024		900 000		La Croix-en-Touraine	Maître d'œuvre	CRST : 30% (Etude) Conseil départemental : 44% maximum DRAC DETR	400 000
4	AM 8	Aménagement de la grange derrière la boulangerie	2021		200 000		La Croix-en-Touraine	Maître d'œuvre	Conseil départemental : 50% maximum	100 000
Total				5 799 000,00 €	1 350 000,00 €	2 545 000,00 €				2 227 250,00 €

CHAPITRE 2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Evolution des dépenses

NB : les chiffres mentionnés ci-dessous sont des résultats **provisoires** : ils n'ont pas été vérifiés avec les résultats du compte de gestion du trésorier.

dépenses	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 349 400,00	1 248 629,00	1 379 722,00	1 225 417,00
CHARGES DE PERSONNEL	1 749 530,00	1 718 917,00	1 776 835,00	1 744 569,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	474 968,00	452 072,00	471 483,00	463 403,00
ATTENUATION DE PRODUITS	8 000,00	4 937,00	11 000,00	10 724,00
CHARGES FINANCIÈRES réelles	62 000,00	56 970,00	54 000,00	51 644,00
CHARGES FINANCIERES rattachées	7 200,00	7 090,00	8 500,00	8 440,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES réelles	64 000,00	54 166,00	141 000,00	137 658,00
TOTAL CHARGES REELLES	3 715 098,00	3 542 781,00	3 842 540,00	3 641 855,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES d'ordres cessions actif	559 600,00	559 600,00	21 300,00	21 300,00
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	200 568,00	197 724,00	229 241,00	226 719,00
TOTAL GENERAL	4 475 266,00	4 300 105,00	4 093 081,00	3 889 874,00

Nous constatons une baisse des dépenses entre 2019 et 2020, constat logique en raison de la situation économique et sanitaire.

➤ Evolution des dépenses pour 2021 : quelques exemples

- **gaz chauffage** : une consultation sera lancée au printemps 2021, pour la fourniture de gaz naturel et pour la maintenance des installations, ce qui permettra de maîtriser les charges, dans l'attente des travaux d'isolation – rénovation énergétique – indispensables pour réduire les factures de façon significative, sur la salle des fêtes, la mairie et le groupe scolaire Balzac, notamment.

- **entretien des bâtiments et des espaces verts** : les contrats d'entretien des locaux (ménage) sont pérennisés : mairie, salle des fêtes, école maternelle (en partie), espace Racault.

Concernant les espaces verts, les missions confiées à des entreprises seront également maintenues : tonte des bords du Cher, entretien des massifs dans plusieurs secteurs + poursuite du programme d'élagage.

A noter également le renouvellement du partenariat avec l'association Castel-Renaudais Insertion dont les agents interviennent sur l'entretien des espaces publics ou la confection des décorations de Noël, par exemple.

- **subventions aux associations** : l'enveloppe budgétaire 2020 sera reconduite en 2021, soit 195 000 €.

Il faut ensuite ajouter la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée : 56 746 € (votée lors du conseil municipal du 14 décembre 2020).

- **saison culturelle, animations** : le programme de la saison 2021 est quasi-arrêté.
Le budget global pour les animations et la communication restera stable : 65 000 €.
Avec une enveloppe complémentaire d'environ 10 000 € pour **Bléré plage** (organisation matérielle et surveillance de la plage).

- **relance du commerce de proximité** : conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 11 janvier 2021, une enveloppe globale de 70 000 € sera inscrite au budget pour les bons d'achat, l'achat de sacs et la communication associée à cette opération.

➤ **Zoom sur les charges de personnel**

Au 1^{er} janvier 2021, les effectifs se présentent comme suit :

- agents titulaires/stagiaires : 32
- agents contractuels : 12 (services techniques + administratifs + périscolaire)
- apprentis : 4 (2 services administratifs + 2 services techniques)
- emplois aidés : 1 (services administratifs)

Concernant l'évolution des effectifs pour 2021 :

- recrutement d'un(e) assistant(e) de direction pour les services techniques (en cours)
- recrutement d'un agent de police municipale (à venir)
- agents saisonniers : recrutements envisagés de 2 ou 3 agents, au maximum, comme en 2020

L'arrivée d'un nouveau responsable des services techniques sera également l'occasion de mener une réflexion sur l'organisation du service et sur les éventuels besoins nouveaux en terme de personnel.

Concernant les charges sociales : elles seront relativement stables en 2021, seul le taux de cotisation pour les accidents de travail augmente (de 1.49% à 1.78%).

2.2. Evolution des recettes

recettes	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
PRODUITS DES SERVICES	341 650,00	365 681,00	296 600,00	243 881,00
IMPÔTS ET TAXES	2 668 348,00	2 805 105,00	2 698 188,00	2 723 347,00
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	934 400,00	1 014 792,00	951 200,00	1 019 108,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	173 000,00	179 569,00	186 000,00	155 151,00
ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00	55 168,00	30 000,00	53 187,00
PRODUITS FINANCIERS	0,00	5,00	0,00	4,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS réels		14 889,00	9 999,00	38 959,00
TOTAL RECETTES REELLES	4 147 398,00	4 435 209,00	4 171 987,00	4 233 637,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS d'ordre (cession actif)				
CESSIONS ACTIF	559 600,00	559 600,00	21 300,00	21 300,00
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	9 012,00	9 012,00	7 512,00	7 512,00
TOTAL GENERAL	4 716 010,00	5 003 821,00	4 200 799,00	4 262 449,00

Les recettes sont stables entre 2019 et 2020, ce qui s'explique essentiellement par la situation économique et sanitaire : services fermés, abandon de certains loyers commerciaux, exonération des redevances d'occupation du domaine public.

- **produits des services** : au 1^{er} janvier 2021, seuls les tarifs des concessions cimetièrre et des raccordements au réseau pluvial vont augmenter : + 1%. En conséquence, l'impact sur les recettes sera limité car la demande est relativement stable.

Du côté du **périscolaire** : nous constatons actuellement une légère baisse de fréquentation, probablement liée au fait que certains parents sont en télétravail, ce qui leur permet de venir chercher leurs enfants à la sortie de l'école.

Une légère augmentation du tarif de restauration a été votée en juin 2020, pour l'année scolaire 2020-2021 : de 1,08 % à 1,26 % selon les tranches. Une nouvelle augmentation des tarifs sera envisagée à la rentrée de septembre 2021, selon l'évolution du taux d'inflation.

Associée à des effectifs scolaires qui s'annoncent stables, voire en baisse, pour la rentrée de septembre 2021, l'augmentation des tarifs n'entraînera pas une augmentation des recettes.

- **impôts et taxes** : les recettes sont légèrement supérieures aux prévisions car nous avons, chaque année, des rôles d'imposition supplémentaires.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par l'Etat, ce qui stabilise nos ressources fiscales.

- **dotations de l'Etat** : les recettes réelles sont supérieures à nos prévisions prudentes. Les dotations 2021 seront maintenues au niveau de 2020.

- **autres charges de gestion courante = revenus des immeubles** : un locataire professionnel va résilier son contrat au 1^{er} février 2021, soit une perte de recette de 1 200 € / mois.

- **atténuation de charges** : cette ligne concerne les remboursements sur charges de personnel, notamment en cas d'arrêts maladie (maladie ordinaire ou accident de travail). Une augmentation des recettes réelles par rapport aux recettes prévisionnelles n'est donc pas un élément favorable pour la commune.

	2019	2020
RESULTAT N	703 716,00	372 575,00
RESULTAT N-1 REPORTE	1 005 945,00	2 153 740,00
RESULTAT GLOBAL	1 709 661,00	2 526 315,00

Lors de la préparation du budget 2020, nous avons prévu un excédent global de 2 247 459 €. L'objectif est atteint, signe d'un budget cohérent et d'une gestion maîtrisée.

Le résultat global 2020 est nettement supérieur au résultat global 2019 mais il est difficile de comparer les chiffres car l'année 2020 est exceptionnelle, avec les effets conjugués du report des excédents des services eau et assainissement, de la situation sanitaire et du renouvellement de l'équipe municipale.

CHAPITRE 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les investissements pluriannuels : les autorisations de programme

Le 1^{er} tableau ci-après présente une vue d'ensemble des autorisations de programme existantes :

- avec les dépenses réalisées au 31 décembre 2020,
- avec les subventions déjà acquises/notifiées (en noir),
- avec les financements prévisionnels/en attente de réponse (en rouge).

Les tableaux suivants présentent une vue détaillée de chaque autorisation de programme, avec les révisions qui seront proposées pour 2021.

Les tableaux sont complétés par des informations sur l'évolution du projet et/ou des travaux concernés.

libellé et périodicité du programme	montant du programme	réalizations au 31 décembre 2020	solde à réaliser	subvention Etat	région / pays	département	fonds européens	autres (dont CAF, ADEME, CCBVC)	fonds propres
autorisation 1 : chapelle 2017---2023	984 000,00	779 972,00	204 028,00	309 851,00	34 711,00	83 381,00		30 000,00	526 057,00
autorisation 4 : salle des fêtes et CSC 2017---2023	3 500 000,00	63 014,00	3 436 986,00	1 299 000,00	275 000,00	79 000,00	126 000,00	492 540,00	1 228 460,00
autorisation 5 : accès Moncartier 2017---2022	400 000,00	48 388,00	351 612,00						400 000,00
autorisation 6 : parvis mairie 2018---2023	750 000,00	393 000,00	357 000,00	5 600,00	71 000,00				673 400,00
autorisation 7 : salle Lorillard et dojo 2019---2022	370 000,00	28 400,00	341 600,00						370 000,00
autorisation 8 : vestiaires foot 2019---2021	710 000,00	480 630,00	229 370,00	157 600,00	113 500,00			40 000,00	398 900,00
autorisation 9 : mairie - intérieurs 2019---2022	1 000 000,00	21 400,00	978 600,00	336 393,00		336 393,00		fédération	327 214,00
autorisation 10 : fonderie 2019---2024-----	4 500 000,00	32 640,00	4 467 360,00						4 500 000,00
autorisation 11 : court de tennis 2020-2021-2022	370 000,00	0,00	370 000,00						370 000,00

Autorisation de programme n° 1								
Opération 83 : chapelle Jehan de Seigne								
Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 324								
Montant initial du programme :	984 000,00	€ TTC						
nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme : mars 2019								
crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021			Total
nouvelle ventilation	19 776,00	38 074,88	500 000,00	268 000,00	158 149,12			984 000,00
mandaté	19 775,82	38 074,88	459 108,71					
nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme : janvier 2021								
crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
nouvelle ventilation	19 776,00	38 074,00	460 000,00	262 122,00	61 000,00		143 028,00	984 000,00
mandaté	19 775,82	38 074,88	459 108,71	262 122,04				

Les travaux de restauration sont terminés mais les paiements ne sont pas soldés, c'est pourquoi il faut prévoir des crédits sur 2021.

Les aménagements paysagers autour de l'édifice sont programmés pour 2023.

Le montant de l'autorisation de programme sera respecté et il devrait permettre de financer une partie, voire la totalité, des aménagements paysagers.

Concernant le financement, le solde des subventions sera versé lorsque tous les paiements seront soldés.

Autorisation de programme n° 4								
Opération 117 : salle des fêtes et MSAP								
Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 33								
Montant <u>initial</u> du programme - mars 2017 :		1 680 000,00 € TTC						
révision du montant du programme - octobre 2019 :		2 350 000,00 € TTC						
nouvelle ventilation des crédits de paiement selon révision du programme - octobre 2019 :								
crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022		Total
nouvelle ventilation	2 210,00	13 206,00	70 000,00	120 000,00	1 200 000,00	944 584,00		2 350 000,00
mandaté	2 209,44	13 206,02	11 367,06					
révision du montant du programme - janvier 2021 :		3 500 000,00 € TTC						
nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021 :								
crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
nouvelle ventilation	2 210,00	13 206,00	11 367,00	37 014,00	1 000 000,00	2 000 000,00	436 203,00	3 500 000,00
mandaté	2 209,44	13 206,02	11 367,06	37 013,30				

Cette opération a été présentée lors du conseil municipal du 2 novembre 2020 : programme de travaux et plan de financement.

Le montant du programme doit être revu à la hausse ; les crédits de paiements doivent être ajustés en fonction du planning des travaux.

Les services du centre socio-culturel devraient déménager à la fin de la saison d'activité, soit fin juin 2021. Ils seront installés dans des bâtiments modulaires.

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2021.

Concernant le financement :

CAF : 193 800 € = subvention = notifiée
193 800 € = prêt sans intérêt = notifié

DSIL : 1 299 000 € = montant demandé = décision en attente

Fonds européens : 126 000 € = montant demandé = décision en attente

Département : 79 000 € = montant demandé = décision en attente

Région : 275 000 € = montant demandé = décision en attente

CCBVC : 50 000 € = montant demandé = décision en attente

ADEME : 54 940 € = notifié

Fonds propres : 1 228 460 €

Autorisation de programme n° 5

Opération 129 : accès Moncartier - aménagements route de Tours et rue des Canaux

Imputation budgétaire : compte 2315 - fonction 822

Montant initial du programme : 380 000,00 € TTC

révision du montant du programme - mars 2018 : 400 000,00 € TTC

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - juillet 2020

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021		Total
nouvelle ventilation	0,00	33 688,00	38 000,00	78 312,00	250 000,00		400 000,00
mandaté		33 688,00	0,00				

nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - janvier 2021

crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
nouvelle ventilation	0,00	33 688,00	0,00	14 700,00	90 000,00	261 612,00	400 000,00
mandaté		33 688,00	0,00	14 688,36			

Les crédits de paiement sont ajustés pour lancer les travaux sur la rue des Canaux ; démarrage prévu en septembre 2021.

Le montant de l'autorisation de programme devra certainement être révisé en 2022, pour inclure les travaux du giratoire sur la rue du Four à Chaux / rue de la Fontaine St Martin.

Concernant le financement :

Fonds propres : 100% du montant des travaux

Autorisation de programme n° 6								
Opération 136 : requalification des abords de l'Hôtel de Ville								
Imputation budgétaire : compte 2315 - fonction 020								
Montant <u>initial</u> du programme :	517 176,00	€ TTC						
révision du montant du programme - juillet 2020 :	550 000,00	€ TTC						
nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - juillet 2020 :								
crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022		Total
nouvelle ventilation	0,00	72 000,00	24 000,00	325 000,00	30 000,00	99 000,00		550 000,00
mandaté		71 568,46	23 032,74					
révision du montant du programme - janvier 2021 :	750 000,00	€ TTC						
nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement des travaux - janvier 2021 :								
crédits de paiement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
nouvelle ventilation	0,00	72 000,00	24 000,00	297 000,00	35 000,00	20 000,00	302 000,00	750 000,00
mandaté		71 568,46	23 032,74	296 633,02				

Après le déplacement du monument aux morts en 2018, les travaux de mise en accessibilité du site ont débuté fin 2019 pour s'achever en juillet 2020. Les aménagements sur l'arrière (parking) et la mise en lumière du bâtiment sont repoussés à 2023, lorsque les travaux intérieurs de la mairie seront terminés.

Le montant de l'autorisation de programme est revu à la hausse pour :

- prendre en compte l'augmentation des prix intervenue depuis la 1^{ère} estimation des travaux faite début 2017,
- prendre en compte les évolutions techniques du projet, et leurs incidences financières, intervenues lors de la validation de chaque tranche de travaux, y compris les travaux sur l'arrière du bâtiment.

Les crédits de paiement sont ajustés en fonction du planning de travaux exposé ci-dessus.

A noter que les travaux de mise en accessibilité ne sont pas soldés, sur le plan financier, ce qui explique les crédits de paiement pour 2021.

Concernant le financement (pour la mise en accessibilité) :

Région : 71 000 € = notifié = le versement interviendra quand les paiements seront soldés.

Autorisation de programme n° 7					
Opération 131 : salle Lorillard et dojo					
Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 411					
montant initial du programme :	310 000,00	€ TTC			
ventilation des crédits de paiement - mars 2019					
crédits de paiement	2019	2020	2021		Total
ventilation initiale	58 100,00	195 000,00	56 900,00		310 000,00
mandaté	1 899,60				
révision du montant du programme - janvier 2021 :	370 000,00	€ TTC			
nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021					
crédits de paiement	2019	2020	2021	2022	Total
ventilation initiale	1 900,00	26 500,00	90 000,00	251 600,00	370 000,00
mandaté	1 899,60	26 063,78			

Ce programme comprend :

- la rénovation des vestiaires et sanitaires + mise aux normes / accessibilité : les travaux devraient débuter mi-février 2021,
- l'extension de la salle de tennis de table : à programmer en 2022,
- la rénovation totale des sols : à programmer en 2022 également, si possible techniquement et financièrement.

Le montant de l'autorisation de programme est révisé en fonction du montant réel des travaux de mise aux normes.

Le montant des crédits de paiement est ajusté en fonction du nouveau planning de réalisation des travaux.

Concernant le financement :

Fonds propres : 100% du montant des travaux

Autorisation de programme n° 8				
Opération 124 : vestiaires stade de foot				
Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 412				
montant initial du programme :	710 000,00 € TTC			
nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - juillet 2020				
crédits de paiement	2019	2020	2021	Total
nouvelle ventilation	67 630,00	575 000,00	67 370,00	710 000,00
mandaté	67 628,03			
nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - janvier 2021				
crédits de paiement	2019	2020	2021	Total
nouvelle ventilation	67 630,00	413 000,00	229 370,00	710 000,00
mandaté	67 628,03	412 002,42		

Ce programme comprend :

- la construction de vestiaires neufs : les travaux sont terminés depuis septembre 2020,
- la rénovation des vestiaires existants : les travaux sont en cours, depuis septembre 2020 également.

Le montant initial de l'autorisation de programme est respecté.

Le montant des crédits de paiement est ajusté entre 2020 et 2021 en fonction de l'avancement des travaux.

Concernant le financement (pour les 2 phases de travaux) :

DETR : 157 600 € = notifié

Région : 113 500 € = notifié

Fédération Française de Football : 40 000 € = notifié

Nous avons encaissé des acomptes sur les subventions en 2020 ; les soldes seront encaissés en 2021 lorsque les paiements seront soldés.

Autorisation de programme n° 9					
Opération 138 : hôtel de ville - aménagements intérieurs					
Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 020					
montant initial du programme :	230 000,00	€ TTC			
ventilation des crédits de paiement - mars 2019					
crédits de paiement	2019	2020	2021	Total	
ventilation initiale	30 000,00	200 000,00		230 000,00	
Mandaté	1 338,19				
révision du montant du programme - janvier 2021 :	1 000 000,00	€ TTC			
nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021					
crédits de paiement	2019	2020	2021	2022	Total
nouvelle ventilation	1 400,00	20 000,00	350 000,00	628 600,00	1 000 000,00
mandaté	1 338,19	19 930,03			

Le montant de l'autorisation est revu à la hausse suite à la validation du programme définitif de travaux.

Le montant des crédits de paiement est ajusté en fonction du planning de réalisation des travaux.

Le déménagement, et l'installation des agents dans les bâtiments modulaires, est prévu pour début mai 2021 ; les travaux commenceront juste après.

Concernant le financement :

DETR : 336 393 € = montant demandé = décision en attente

Département : 336 393 € = montant demandé = décision en attente

Fonds propres : 327 214 €

Autorisation de programme n° 10

Opération 112 : réhabilitation du site de la fonderie

Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 020

montant initial du programme :							
	660 000,00	€ TTC					
nouvelle ventilation des crédits de paiement selon avancement du programme - juillet 2020							
crédits de paiement	2019	2020	2021	2022			Total
ventilation initiale	60 000,00	182 176,00	200 000,00	217 824,00			660 000,00
mandaté	20 220,00						
révision du montant du programme - janvier 2021 :							
	4 500 000,00	€ TTC					
nouvelle ventilation des crédits de paiement suite révision du programme - janvier 2021							
crédits de paiement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
ventilation initiale	21 000,00	11 640,00	50 000,00	1 500 000,00	1 700 000,00	1 217 360,00	4 500 000,00
mandaté	20 220,00	11 640,00					

Le montant de l'autorisation est revu à la hausse, conformément au montant estimatif du programme inscrit dans la convention-cadre de l'opération de revitalisation du territoire. Cette nouvelle estimation résulte d'une première étude réalisée par le maître d'œuvre et portant sur des travaux de mise en sécurité du site, de démolition ou de réhabilitation de certains bâtiments, d'aménagement d'une ouverture sur le Cher et d'installation d'espaces végétalisés.

Sur la base de ces données, M. le Maire a souhaité répondre à deux appels à projets (AAP) nationaux initiés récemment par l'ADEME et par l'Etat dans le cadre du plan de relance pour la reconquête des friches urbaines, notamment polluées. Il s'agit là, en effet, d'une opportunité unique pour la ville de traiter la friche de la Fonderie.

Les délais de réponse à ces AAP étant très courts, une réflexion s'est engagée avec l'aide de plusieurs personnes ressources pour le montage des dossiers de candidature. Les partenaires associés à cette démarche sont :

- la CCBVC qui porte le projet dans le cadre de l'ORT, – la ville restant maître d'ouvrage -, représentée par le Vice-président en charge de l'Habitat,
- la Société d'Équipement de Touraine (SET), représentée par son directeur,
- l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC).

La réflexion qui portait initialement sur la meilleure manière de répondre aux deux AAP dans un temps très contraint – à peine deux mois – s'est finalement portée sur l'opportunité de faire évoluer le projet d'une mise en sécurité vers la définition d'un véritable projet d'aménagement du site.

Le directeur de la SET a, en effet, souligné qu'il était peu probable de revoir une telle opportunité financière – soit 70% de subventions de la part de l'ADEME pour le volet dépollution et la prise en charge de 100% du déficit d'opération de la part de l'Etat – avant longtemps. Le déficit d'opération s'entend du reste à charge de la collectivité à l'issue du montage financier d'une opération immobilière.

En outre, il est apparu que ces AAP seront renouvelés en 2022 et qu'il sera donc possible de déposer des dossiers en 2021 puis en 2022.

Afin de maximiser les possibilités de financement pour le programme d'aménagement du site de la Fonderie, la stratégie à adopter pourrait donc être la suivante :

- Conclure avec la SET un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de préparer, en 2021, les réponses aux AAP uniquement sur le volet études,
- Mener l'étude en 2021 en vue de définir le projet d'aménagement pérenne du site et candidater à nouveau aux 2 AAP en 2022, cette fois sur le projet définitif,
- Lancer parallèlement une consultation pour la conclusion d'un contrat de concession avec un opérateur immobilier qui prendrait ensuite en charge, sous le contrôle de la Ville, la mise en œuvre du projet d'aménagement du site de la Fonderie. Cet opérateur pourrait être également la SET, acteur majeur en matière d'aménagement urbain à l'échelle régionale.

Il convient, par ailleurs, de préciser que la SET est une société d'économie mixte qui développe, depuis sa création en 1958, une expertise au service des collectivités territoriales en matière de conception, de construction, d'aménagement, d'investissement et de commercialisation de quartiers, de logements ou de zones d'activités. Plus largement, la SET apporte son savoir-faire à de grands acteurs nationaux et a, par exemple, répondu récemment à un appel à projets pour le compte de la Bibliothèque Nationale de France.

La SET est également en capacité d'adapter un projet au fil des concertations avec la population, dans une démarche participative ; elle l'a fait dans le cadre de la réhabilitation du site MAME à Tours.

Enfin, la première étape pour la mise en œuvre de ces orientations sera la constitution d'une Direction de projet, indispensable pour mener à bien cette démarche complexe qui devra associer les différentes sensibilités portées par les acteurs du territoire.

L'AP/CP présentée dans le cadre du ROB 2021 devra donc être revue et modifiée au fil de l'avancement de la démarche et de la définition du programme.

Autorisation de programme n° 11			
Opération 141 : court de tennis extérieur			
Imputation budgétaire : compte 2313 - fonction 414			
montant initial du programme :	370 000,00	€ TTC	
ventilation des crédits de paiement - janvier 2021			
crédits de paiement	2021	2022	Total
ventilation initiale	120 000,00	250 000,00	370 000,00
mandaté			

Nouveau programme, à créer, pour :

- le changement du revêtement de sol (remplacement de la terre battue par une surface dure) : les travaux sont prévus pour 2021,
- la couverture du court : les travaux sont prévus pour 2022.

Concernant le financement :

Une demande de subvention sera déposée auprès de la région, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité des Territoires.

Il ressort de la présentation ci-dessus que la plupart des autorisations de programme doit être révisée, sur le montant du programme et sur la répartition des crédits de paiement.

Compte tenu des révisions proposées, le total des crédits de paiement à inscrire au budget 2021 sera de : **2 025 370 €**.

3.2. Les investissements annuels (hors autorisations de programme)

Certaines opérations engagées en 2020 ne sont pas encore soldées, techniquement et/ou financièrement, notamment :

Locaux techniques ZA Bois Pataud	20 000 €
Voirie et éclairage public (programme 2020)	70 000 €
Rue de la Varenne	1 000 €
Travaux divers sur bâtiments communaux (dont façade église et toiture Alambike)	50 000 €
Opérations foncières (voie accès carrière)	18 000 €
Acquisitions matériels divers (dont appuis vélos, garages vélos, jardinières)	60 400 €

Ainsi, le montant total des **crédits reportés** (restes à réaliser) est de : **219 400 €**

De nouvelles opérations seront engagées en 2021, notamment :

Voirie et éclairage public	200 000 €
Aménagements circulation/voirie : études - place de la République - mail Victor Hugo - place Charles Bidault - secteur des Aigremonts	100 000 €
Groupe scolaire : étude pour rénovation	20 000 €
Travaux divers sur bâtiments communaux (dont salle Racault – étage)	100 000 €
Opérations foncières (dont carrière)	60 000 €
Acquisitions matériels et mobilier urbain	80 000 €

Ainsi, le montant total des **crédits nouveaux** est estimé à : **560 000 €**

Soit un total prévisionnel de dépenses de :	2 804 770 €
---	--------------------

3.3. Le financement des investissements

➤ La capacité d'autofinancement (CAF) :

RESULTAT GLOBAL (2020)	2 526 315,00
COUVERTURE DEFICIT INVESTISSEMENT (2020)	- 1 069 267,00
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS (2021)	- 340 000,00
EPARGNE DISPONIBLE	1 117 048,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT (2021) (FCTVA, taxe d'aménagement, cessions d'actifs)	270 000,00
CAPACITE AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENTS	1 387 048,00

La CAF indiquée dans le tableau ci-dessus est confortable et elle permet de financer 50 % des investissements.

➤ Les subventions :

Tous les projets d'investissement font l'objet d'une recherche active de subventions.

Total des subventions déjà acquises à inscrire ou reporter au budget 2021 : **635 039 €**

➤ L'emprunt :

Le recours à l'emprunt est la dernière option de financement des investissements.

Un emprunt de 700 000 € a été signé en juin 2019, débloqué en décembre 2019, affecté en partie aux travaux de construction des nouveaux vestiaires du stade de football.

La capacité maximum d'emprunt n'a pas été atteinte au cours de la précédente mandature, ce qui laisse une marge de manœuvre pour les investissements futurs.

Soit un total prévisionnel de recettes de :	2 022 087 €
---	--------------------

En conclusion :

- le montant prévisionnel des investissements 2021 est de : 2 804 770 €
- le montant prévisionnel des recettes 2021 est de : 2 022 087 €
- il reste un besoin de financement de : 782 683 €

Ce besoin de financement est important mais il pourra être couvert :

- par des subventions nouvelles (avec un emprunt d'équilibre dans l'attente de la notification des subventions),
- par un excédent de fonctionnement nouveau, correspondant au delta entre les recettes et les dépenses de fonctionnement 2021.

Cependant, si le besoin de financement n'est pas entièrement couvert par les recettes ci-dessus, il faudra réduire le niveau des investissements, ou réaliser un emprunt, pour atteindre l'équilibre budgétaire.

CHAPITRE 4 – EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA DETTE

4.1. Evolution de la dette

Les 3 tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la dette entre 2016 et 2026.

- 1 seul emprunt à taux variable, arrivé à échéance fin 2016 : sa structure était favorable à la commune, ce qui a permis de réaliser des économies importantes sur les intérêts, sur les 8 dernières années de remboursement.
- pas de négociation envisageable sur les emprunts à taux fixe (confirmé par une étude menée auprès des banques en 2015).
- 2 emprunts arriveront à échéance fin 2021, soit une diminution de l'annuité de la dette d'environ 100 000 €. Cela permettra, selon les besoins, de négocier un nouvel emprunt fin 2021 / début 2022.
- extinction totale de la dette le 30/12/2034, le dernier emprunt signé en 2019 (remboursable depuis le 01/01/2020) étant prévu sur 15 ans.

Année	Objet	Taux	Capital d'origine	2016		2017		2018		2019	
				Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
2001	Travaux divers	variable	603 211,80	0,00	57 293,25						
2005	Travaux divers	4,745	1 200 000,00	17 319,25	60 000,00	14 472,25	60 000,00	11 546,17	60 000,00	8 659,63	60 000,00
2007	Travaux divers voirie	3,80	500 000,00	7 441,67	33 333,32	6 175,00	33 333,32	4 908,33	33 333,32	3 641,67	33 333,32
2008	Travaux divers 2007-2008	4,52	700 000,00	18 269,28	45 382,00	16 276,79	47 374,49	14 196,82	49 904,46	12 025,52	51 625,76
2010	Travaux divers 2009-2010	3,21	800 000,00	15 764,67	53 333,28	14 052,69	53 333,28	12 340,68	53 333,28	10 628,67	53 333,28
2011	Travaux divers 2010	3,89	800 000,00	21 883,41	53 333,32	19 719,41	53 333,32	17 615,95	53 333,32	15 512,46	53 333,32
2017	Aménagement Gâtine	1,30	500 000,00					4 793,75	24 999,99	6 012,50	33 333,32
2019	Travaux 2019-2020 (dont foot)	0,84	700 000,00							490,00	
2013	Modulaire garderie / ALSH	CAF	38 338,98		7 667,80		7 667,78				
2016	Salles activités périscolaires	CAF	19 848,00				3 970,00		3 970,00		3 970,00
Total intérêts + capital				80 678,28	310 342,97	70 696,14	259 012,19	65 401,70	278 874,37	56 970,45	288 929,00
Total annuité				391 021,25		329 708,33		344 276,07		345 899,45	
Capital restant dû au 31/12				1 864 121,80		1 605 109,61		1 826 235,24		2 237 306,24	

Année	Objet	Taux	Capital d'origine	2020		2021		2022		2023	
				Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
2001	Travaux divers	variable	603 211,80								
2005	Travaux divers	4,745	1 200 000,00	5 773,08	60 000,00	2 894,45	60 000,00				
2007	Travaux divers voirie	3,80	500 000,00	2 375,00	33 333,32	1 108,35	33 333,32	79,17	8 333,53		
2008	Travaux divers 2007-2008	4,52	700 000,00	9 758,90	53 892,38	7 392,77	56 258,51	4 922,75	58 728,53	2 344,28	61 307,00
2010	Travaux divers 2009-2010	3,21	800 000,00	8 916,69	53 333,28	7 204,68	53 333,28	5 492,68	53 333,28	3 780,70	53 333,28
2011	Travaux divers 2010	3,89	800 000,00	13 446,44	53 333,32	11 305,50	53 333,32	9 202,02	53 333,32	7 098,53	53 333,32
2017	Aménagement Gâtine	1,30	500 000,00	5 579,17	33 333,32	5 145,83	33 333,32	4 712,50	33 333,32	4 279,17	33 333,32
2019	Travaux 2019-2020 (dont foot)	0,84	700 000,00	5 795,34	46 666,68	5 381,65	46 666,68	4 984,20	46 666,68	4 586,78	46 666,68
2013	Modulaire garderie / ALSH	CAF	38 338,98								
2016	Salles activités périscolaires	CAF	19 848,00		3 970,00		3 968,64				
Total intérêts + capital				51 644,62	337 862,30	40 433,23	340 227,07	29 393,32	253 728,66	22 089,46	247 973,60
Total annuité				389 506,92		380 660,30		283 121,98		270 063,06	
Capital restant dû au 31/12				1 899 443,94		1 559 216,87		1 305 488,21		1 057 514,61	

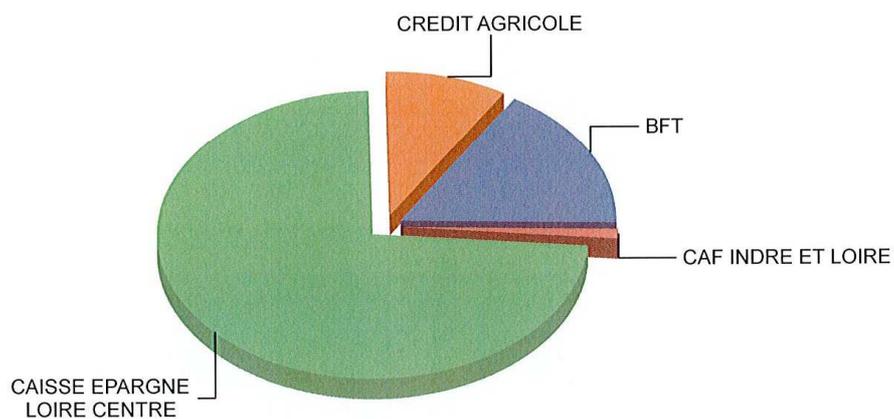
Année	Objet	Taux	Capital d'origine	2024		2025		2026	
				Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
2001	Travaux divers	variable	603 211,80						
2005	Travaux divers	4,745	1 200 000,00						
2007	Travaux divers voirie	3,80	500 000,00						
2008	Travaux divers 2007-2008	4,52	700 000,00	169,93	15 742,89				
2010	Travaux divers 2009-2010	3,21	800 000,00	2 068,69	53 333,28	428,02	35 556,32		
2011	Travaux divers 2010	3,89	800 000,00	5 009,47	53 333,32	2 891,57	53 333,32	788,10	40 000,19
2017	Aménagement Gâtine	1,30	500 000,00	3 845,83	33 333,32	3 412,50	33 333,32		
2019	Travaux 2019-2020 (dont foot)	0,84	700 000,00	4 201,20	46 666,68	3 791,88	46 666,68	3 394,45	46 666,68
2013	Modulaire garderie / ALSH	CAF	38 338,98						
2016	Salles activités périscolaires	CAF	19 848,00						
	Total intérêts + capital			15 295,12	202 409,49	10 523,97	168 889,64	788,10	40 000,19
	Total annuité			217 704,61		179 413,61		40 788,29	
	Capital restant dû au 31/12			855 105,12		686 215,48		646 215,29	

4.2. Etat de la dette par prêteur

Le tableau ci-dessous présente l'état de la dette par prêteur au 1^{er} janvier 2021 : ce document ne suscite pas de commentaire spécifique.

BFT					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
10 bis	TRAVAUX DIVERS 2005-LT050186	LT050186	120 000,00 €	60 000,00 €	62 894,45 €
Total BFT			120 000,00 €	60 000,00 €	62 894,45 €
CAF INDRE ET LOIRE					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
29	Salles activités périscolaires	2014/375	19 848,64 €	3 968,64 €	3 968,64 €
Total CAF INDRE ET LOIRE			19 848,64 €	3 968,64 €	3 968,64 €
CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
11	TRAVAUX DIVERS 2007/2008-7507254/0800500	7507254/0800500	700 000,00 €	192 036,93 €	63 651,28 €
26	Travaux divers 2009/2010-7756739/0901218	7756739/0901218	800 000,00 €	248 889,44 €	60 537,96 €
27	Travaux divers 2010-7967818/14505	7967818/14505	800 000,00 €	306 666,79 €	64 638,82 €
30	Aménagement Gâtine - 5197674-8997728	5197674-8997728	500 000,00 €	408 333,37 €	38 479,15 €
31	Travaux 2019-2020 (dont foot) - 1907008	1907008	700 000,00 €	653 333,32 €	52 048,33 €
Total CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			3 500 000,00 €	1 809 259,85 €	279 355,54 €
CREDIT AGRICOLE					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
7	TRAVAUX DIVERS VOIRIE-00024177179-091332	24177179-091332	500 000,00 €	41 666,85 €	34 441,67 €
Total CREDIT AGRICOLE			500 000,00 €	41 666,85 €	34 441,67 €
Total BLERE 250			4 139 848,64 €	1 914 895,34 €	380 660,30 €

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2021



BFT	62 894,45 €	16,5%
CAF INDRE ET LOIRE	3 968,64 €	1,0%
CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	279 355,54 €	73,4%
CREDIT AGRICOLE	34 441,67 €	9,0%
Total:	380 660,30 €	100,0%

Quelques statistiques complémentaires sur la dette, pour les communes d'Indre-et-Loire :

Chiffres de référence : budget 2019 – strate de 5 000 à 10 000 habitants (population au 01/01/19)

	moyenne de la strate	Bléré 5 412 hab.	Château- Renault 5 116 hab.	Esvres s/ Indre 5 974 hab.
encours de la dette / habitant	828 €	415 €	999 €	479 €
annuité / habitant	104 €	62 €	114 €	54 €